



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-QUATRE JANVIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoins

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – P. GINER – J.L. GIRAUD – S. LAINE - E. MENUT – N. PERRICHON - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD Conseillers Municipaux

Absents excusés : A. MAGNIN MELOT (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - M. BODY (pouvoir donné E. MENUT) - A. CARRU MARTEL (pouvoir donné à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir donné S. ALLEG) - J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), J. HENSELER (pouvoir donné à B. MONTAGNE) - M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir donné à G. BARRA)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SIVAAD 2022-2023 LIBRAIRIE – PAPETERIE SCOLAIRE – MOBILIERS ADMINISTRATIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation organisée par le SIVAAD, coordonnateur du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var pour la fourniture de librairie, papeterie scolaire et mobilier administratifs scolaires pour la période civile 2022-2023.

Aujourd'hui la commune n'est engagée que pour la fourniture de librairie, de papeterie, scolaires et mobiliers administratifs scolaires.

Considérant que dans cette rubrique, la commune a transmis ses attentes sur 4 lots tels que présentés dans le tableau ci-après :

Lots	Intitulé Lot	Montant minimum engagement annuel HT	Montant minimum engagement annuel TVA incluse
F01	Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc.)	1.100,00 €	1.320,00 €
F02	Fournitures de bureau et petits matériels informatiques	3.000,00 €	3.600,00 €
F03	Fournitures scolaires	1.100,00 €	1.320,00 €
S01	Outils et jeux d'apprentissage, d'activités manuelles et pédagogiques	2.000,00 €	2.400,00 €

M. le Maire informe l'assemblée délibérante de l'identité du titulaire, à savoir :

SA Librairie CHARLEMAGNE

N° de Siret : 659 501 837 000 10

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les pièces des marchés, le détail du titulaire et le montant de chaque marché suivant le tableau annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes financiers notamment les actes d'engagement.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr